

Réponses aux questions du rapporteur spécial de l'ONU sur la justice transitionnelle

Le 04 avril 2022, le Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'extérieur transmettait au Ministre de la Justice et de la Législation un courrier du Rapporteur spécial de l'ONU sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition invitant le gouvernement togolais à lui fournir des informations relatives à la justice transitionnelle.

1- Veuillez indiquer comment les mesures relatives à la vérité, à la justice, à la réparation, à la mémorialisation et aux garanties de non-répétition, ont contribué à la réalisation de **l'objectif 16**, notamment en ce qui concerne la prévention de la violence et le maintien de la paix, l'égalité d'accès à la justice, les institutions responsables et la prise de décisions inclusive et participative. Veuillez fournir des exemples, indiquer les défis et les opportunités, et préciser si les victimes et les communautés affectées ont été effectivement consultées dans la conception et la mise en œuvre de ces mesures, et si une perspective de genre a été adoptée.

Les mesures relatives à la vérité, à la justice, à la réparation et aux garanties de non-répétition ayant contribué à la réalisation de l'objectif 16 des ODD :

- Un processus inclusif en ce qu'il a été marqué par des rencontres avec les populations, les différents corps professionnels, les autorités traditionnelles et autres ;
- Les témoignages ;
- L'organisation des audiences publiques sur toute l'étendue du territoire nationale ;
- L'identification des victimes ;
- Les réparations (indemnisations) ;
- L'ouverture des enquêtes contre les auteurs de violence ;
- Atelier et sensibilisations sur le pardon et la réconciliation nationale ;

- **L'adressage des rues et la dénomination de certaines structures administratives des noms de certaines personnalités ayant marqué la vie du pays ;**
- **Nécessité de l'instauration de l'Etat de droit, respectueux des droits des citoyens.**

2- Veuillez indiquer comment les mesures de vérité, de justice, de réparation, de mémorialisation et de garanties de non-répétition ont contribué à d'autres cibles des ODD qui concerne directement la paix, la justice et l'inclusion, en particulier **l'objectif 4** sur l'éducation, **l'objectif 5** sur l'égalité des sexes, **l'objectif 8** sur la croissance économique et l'emploi et **l'objectif 10** sur la réduction des inégalités. Veuillez fournir des exemples, indiquer les défis et les opportunités, et préciser si les victimes et les communautés affectées ont été effectivement consultées dans la conception et la mise en œuvre de ces mesures, et si une perspective de genre a été adoptée.

Il faut dire que les violences qui ont émaillé la vie du pays ne sont pas axées sur le genre. Elles ont affecté tous les citoyens même si l'impact peut être différent d'une catégorie à une autre. Pour l'essentiel, le processus a permis d'agir positivement sur certains objectifs visés par la question comme la nécessité du vivre ensemble et la nécessité de la promotion des droits de l'homme, l'inclusion sociale, l'égalité entre homme et femme.

3- Veuillez indiquer les initiatives et processus qui sont utilisés pour améliorer **la collecte de données afin de mesurer l'impact et les progrès** de la vérité, de la justice, de la réparation, de la mémorialisation et des garanties de non-répétition dans leur contribution au cadre des Objectifs de développement durable. Veuillez fournir des exemples, indiquer les défis et les opportunités, et informer si les victimes et les communautés affectées ont été effectivement consultées dans la conception et la mise en œuvre de ces indicateurs, et si une perspective de genre a été adoptée

- **Mise en place d'une structure organisationnelle d'investigation composée de documentalistes, des investigateurs, des agents de collecte de données et de responsables des rapports d'investigations ;**
- **Adaptation de l'audience en tenant compte des spécificités de la personne à auditionner : audience publique, privée, spéciale, in caméra (à huis clos), vidéoconférence ;**

- **Audition des victimes, des parents, des amis des victimes, des témoins et des personnes ressources ;**
- **Rapprochement de la commission des populations par l'installation des représentations dans les régions ;**
- **Processus inclusif en ce que toutes les couches de la société ont été consultées soit à l'occasion des réunions, soit à l'occasion d'ateliers ;**
- **Mise en place d'une équipe psychologues pour l'assistance psychologique des victimes ;**
- **Sensibilisation sur la nécessité du vivre ensemble, des droits de l'homme, du pardon, de la réconciliation ;**
- **Pour la mémorialisation, il y a eu adressage de rues et la dénomination de certaines structures administratives du nom de certaines personnalités qui ont marqué la vie du pays.**

4- Veuillez informer sur les approches, les initiatives et les processus qui adoptent **une approche centrée sur les personnes et les victimes et une perspective de genre** dans la justice transitionnelle en vue d'aider à réaliser l'inclusion, l'accès à la justice et l'autonomisation des victimes et des communautés, faisant ainsi progresser **"les ODD 4, 5, 8, 10 et 16**. Veuillez fournir des exemples de mesures à court et à long terme, ainsi que des défis et des opportunités. Veuillez indiquer des exemples d'approches participatives, de consultations publiques et d'autres processus en cours qui visent à faire une différence dans la vie des gens, y compris des victimes, tant au niveau local que mondial.

a- L'inclusion

- Une justice réparatrice suivant le processus : arrêt des violations – réparation – réconciliation ;**
- **Une justice intégrant la reconnaissance du passé en dehors de toute démarche partisane ;**
 - **Les témoignages ;**
 - **L'organisation des audiences publiques sur toute l'étendue du territoire nationale ;**
 - **Adaptation de l'audience en tenant compte des spécificités de la personne à auditionner : audience publique, privée, spéciale, in caméra (à huis clos), vidéoconférence ;**
 - **Les réparations (en numéraire et en nature) ;**
 - **L'ouverture des enquêtes contre les auteurs de violence ;**

- Sensibilisations sur le pardon et la réconciliation nationale.

b- L'accès à la justice

- La contribution de la Commission Vérité, justice et réconciliation (CVJR) ;
- Le soutien des Organisations de la société civile (OSC) ;

c- L'autonomisation des victimes et des communautés

- Mise à disposition d'une équipe de psychologues ;
- Sensibilisation sur les droits ;
- Développement à la base marqué par la décentralisation

d- Les défis

- Manque de pouvoirs de coercition au profit de la CVJR ;
- Effectivité des poursuites contre les auteurs ;
- Moyens financiers limités.

5- Veuillez indiquer comment **les approches sensibles passées**, telles que les initiatives de **TJ**, ont spécifiquement contribué aux efforts visant à atteindre une paix et un développement durables : Veuillez fournir des exemples d'initiatives qui, dans des contextes spécifiques, **ont favorisé la participation et l'inclusion, instauré la confiance et créé la cohésion sociale, contribué à l'autonomisation des victimes et des communautés ainsi qu'à la promotion des agents du changement, faisant ainsi progresser les ODD 4, 5, 8, 10 et 16.**

- Inclusion sociale ;
- Respect des droits de l'homme ;
- Exigence de la mise en place d'un Etat de droit, respectueux des droits des citoyens ;
- Exigence de justice équitable pour tous les citoyens.

Lomé, le 04 mai 2022

Le Directeur de la législation
TAGBE Koffi